

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21/03/2022

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10  
Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

**Délibération N° 2022 – 04 : CCO – ADS – Convention service commun d’instruction des autorisations d’urbanisme – Avenant n°3**

L’an deux mille vingt-deux et le vingt et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le onze mars deux mille vingt-deux, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

**Étaient présents :** PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, OUGIER Isabelle, MAYET Christelle, DUSSERT Sandrine

**Étaient absents et excusés :** DUSSERT Cédric

**Pouvoirs :** DUSSERT Cédric donne pouvoir à Camille JOUFFREY

**Secrétaire de séance :** Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes de l’Oisans instruit depuis 2015 les demandes d’autorisations d’urbanisme pour le compte de la commune suite à la création d’un service commun d’instruction. A chaque nouvelle adhésion un avenant à la convention doit être approuvé par toutes les communes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l’avenant n° 3 à la convention service commun d’instruction des autorisations d’urbanisme qui intègre la commune de Livet-et-Gavet au service commun au 1er janvier 2022. Il convient, en conséquence, d’accepter et de signer cet avenant n° 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **APPROUVE** l’avenant n°3 de la convention service commun d’instruction des autorisations d’urbanisme

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.  
Christian PICHOU

